

Séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 17 mai 2005, à 20 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance ordinaire les membres du conseil Jean Benoit, Roland Latreille, Claude Reid, Denis Vaudrin, Roger Levert, Madeleine Lefebvre, Pierre-Paul Messier et Jean-Noël Tessier, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Lafrance, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Six (6) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions:

- Comité Zip du Haut Saint-Laurent. Remerciement au maire pour son aide lors de la journée de nettoyage au cimetière
- Pointe Meloche, secteur Saint-Timothée. Informations pour infrastructures
- Dépôt d'un document pour le comité de toponymie. Noms de rues. Suggestions
- Balises pour délimiter la piste cyclable près de la marina
- Demande d'installation de poubelles. Piste cyclable. Secteur Beulac jusqu'au parc Marcil
- Complexe volley-ball de plage. Demande d'installation dans un parc de la Ville
- Croix parc Sauvé. Amélioration et réparation

Adoption de l'ordre du jour

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance du 17 mai 2005.

Il est

2005-05-242

Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance du 17 mai 2005, tel que préparé, à savoir:

1. PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 19 AVRIL 2005 ET DU 26 AVRIL 2005 (SPÉCIALE)

5. APPELS D'OFFRES

5.1 Appel d'offres 2005-06

Chambres de vanne du réseau d'aqueduc. Services professionnels d'ingénierie

Aqua Data inc. 1^{er} rang 108 839,40 \$

5.2 Appel d'offres 2005-07

Fourniture et livraison de carburant et de mazout n° 2 (huile à chauffage) pour l'année 2005-2006

Pétroles Vosco (4206550 Canada inc.) 323 115,01 \$
Pétrolière Impériale ltée 337 357,17 \$
Ultramar limitée 344 090,39 \$

6. INVITATION À SOUMISSIONNER

6.1 Invitation à soumissionner 2005-TP-06

Fourniture, livraison et mise en route de pompes submersibles Flygt, NP 3153-433 ou équivalent

Pompaction inc. 26 657,04 \$
Dynapompe inc. 27 412,75 \$
Technosub 30 852,01 \$
ITT Flygt 35 199,95 \$

7. RAPPORTS

7.1 Service des ressources humaines

7.1.1 Embauche et départ de personnel. Avril 2005

7.1.2 Service de l'environnement et des travaux publics

7.1.2.1 Contremaîtres aux réseaux d'aqueduc et d'égouts. Nominations

7.1.2.1.1 Juan-Carlos Restrepo

7.1.2.1.2 Pierre Berniqué

7.1.2.2 Luc Vinet. Coordonnateur adjoint. Démission

7.1.2.3 Employé 6185. Suspension

7.1.2.4 Employé 8880. Suspension

7.1.3 Service de sécurité incendie

7.1.3.1 Pompier à temps partiel. Démission

7.1.3.2 Employé 7075. Pompier à temps partiel. Congédiement administratif

7.1.4 Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Procureur. Mandats

7.1.4.1 Traitement de griefs. Arbitrage

7.1.4.2 Dossiers CSST

7.1.5 Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield. Traitement de griefs. Arbitrage. Procureur. Mandat

7.2 Service de la gestion financière et de l'informatique

7.2.1 Liste de comptes numéro 79 2 822 601,53 \$

7.2.2 Rapport budgétaire au 11 mai 2005. Dépôt

7.2.3 États financiers 2004. Acceptation du dépôt

7.2.4 Affectation de surplus

7.3 Service du greffe

7.3.1 Cour municipale. Procureur de la poursuite. Nomination

7.4 Service du contentieux

7.4.1 Immogest inc., Marc-André Philie, Claude Fortin, Josée Bergevin et Réjean Dumaresq. Lot 1635. Travaux ultérieurs. Répartition. Stipulation pour autrui. Convention

7.5 Service récréatif et communautaire

- 7.5.1** Permis de boisson
 - 7.5.1.1 Fête nationale/volet local. Défilé. Feux d'artifice. 23 et 24 juin 2005
 - 7.5.1.2 Club de curling de Valleyfield inc. 24 juin 2005
 - 7.5.1.3 L'ordre Loyal des Moose. Pique-nique annuel. Parc Gagnier. 3 juillet 2005
 - 7.5.1.4 Tournoi provincial de pétanque. Parc Marcil. 19 au 24 juillet 2005
- 7.5.2** Cité des Arts et des Sports inc. Gestion de la piscine municipale, des patageoires de quartier et de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée. Protocole d'entente 2005
- 7.5.3** Parc régional des îles de Saint-Timothée. Achat d'embarcations nautiques. Emprunt au fonds de roulement
- 7.5.4** Centre Sacré-Cœur. Remplacement du système de chauffage. Octroi de contrat
- 7.5.5** Regroupement des marchands du centre-ville. Vente-trottoir. Rue Victoria. 7 au 10 juillet 2005. Fin de semaine des régates. Permis de boisson. Circulation

7.6 Service de la gestion du territoire

- 7.6.1** Dérogations mineures. Audition des personnes intéressées et réponse aux demandes
 - 7.6.1.1 Secteur Salaberry-de-Valleyfield
 - 7.6.1.1.1 185, rue Hébert. Lot 116-11
 - 7.6.1.1.2 161, rue Saint-Thomas. Lot 944
 - 7.6.1.1.3 100, rue McArthur. Lot 79-29
 - 7.6.1.2 Secteur Grande-Île
 - 7.6.1.2.1 Rue Cardinal. Lot 97-233
- 7.6.2** Règlement 1097. Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Secteur Salaberry-de-Valleyfield. 295, rue Victoria. Lot 1007
- 7.6.3** Ginette Daigneault et Michel Délisle. 65, rue May. Lot 826-21. Acte de cession de droits, titres et intérêts
- 7.6.4** Groupe Bau-Val inc. et Carrières régionales inc. Boulevard Bord-de-l'Eau. Parties des lots 51 et 52. Servitude d'utilisation pour empêcher l'usage d'un terrain à des fins de carrière. Firme d'arpenteurs-géomètres. Notaire. Mandats
- 7.6.5** Dérogation mineure de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île. 664, avenue de Grande-Île. Modification de la résolution GT-02.02.41
- 7.6.6** Centre d'affaires du Suroît
 - 7.6.6.1 Parties des lots 1424, 1484, 1960, 1962 et 1963. Opérations cadastrales. Firme d'arpenteurs-géomètres. Mandat
 - 7.6.6.2 Réaménagement des infrastructures. Plans et estimations préliminaires. Firme d'ingénieurs. Mandat
- 7.6.7** Aménagement des berges aux parcs Asten Canada et Marcil. Confection de plans et devis définitifs et surveillance des travaux. Présentation des plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et au ministère des Pêches et des Océans du Canada. Firme d'ingénieurs. Mandat
- 7.6.8** Octroi de contrats pour services professionnels. Critères de sélection. Approbation
 - 7.6.8.1 Numérisation et diffusion de données géographiques
 - 7.6.8.2 Travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue. Rue Brassard

7.7 Service de l'environnement et des travaux publics

- 7.7.1** Union des municipalités du Québec. Regroupement d'achat pour la fourniture et le transport de chlorure de sodium pour les années 2005 à 2008. Préparation du document d'appel d'offres
- 7.7.2** Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry. Comité sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Délégation d'un fonctionnaire municipal

8. DIVERS

- 8.1 Ministère des Affaires municipales et des Régions. Semaine de la municipalité. 17^e édition. 5 au 11 juin 2005. Proclamation
- 8.2 Loi sur l'accès à l'information. Responsable. Nomination
- 8.3 Sédiment liquide accumulé au port de Salaberry-de-Valleyfield. Événements du 30 avril et du 1^{er} mai 2005. Cas de force majeure. Dépôt du rapport du maire. Affectation de surplus. Autorisation
- 8.4 Assurance de la responsabilité municipale et assurance contre les délits. Renouvellement. Octroi de contrat

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Règlement d'emprunt pour décréter des travaux pour l'aménagement des berges aux parcs Asten Canada et Marciel ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 9.2 Règlement 039-01 pour amender le règlement 039 afin d'emprunter une somme additionnelle de 3 200 000 \$ pour parfaire l'exécution de divers travaux de modernisation de l'usine de filtration principale. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 9.3 Règlement 070 pour emprunter la somme de 625 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 9.4 Règlement 058-02 pour amender le règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité. Dispense de lecture et adoption
- 9.5 Règlement 071 pour modifier l'odonyme « rue de la Cathédrale » par l'odonyme « rue de l'Église ». Dispense de lecture et adoption
- 9.6 Règlement 072 pour modifier l'odonyme « rue de la Source » par l'odonyme « rue du Torrent ». Dispense de lecture et adoption
- 9.7 Règlement 073 relatif à l'utilisation de l'eau potable. Lecture et adoption
- 9.8 Règlement 074 relatif au bruit. Lecture et adoption
- 9.9 Règlement 075 pour décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et d'éclairage temporaire sur le lot 853 (de la rue des Grands-Mâts aux rues Saint-Jean-Baptiste et Brassard) ainsi qu'un emprunt de 550 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux. Lecture et adoption
- 9.10 Second projet de règlement 1099-65 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage. Lecture et adoption
- 9.11 Second projet de règlement 1099-66 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage. Lecture et adoption
- 9.12 Règlement amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Avis de motion
- 9.13 Premier projet de règlement 1099-67 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage. Lecture et adoption
- 9.14 Règlement amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Avis de motion
- 9.15 Premier projet de règlement 1099-68 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage. Lecture et adoption
- 9.16 Règlement amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Avis de motion
- 9.17 Premier projet de règlement 1099-69 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage. Lecture et adoption
- 9.18 Règlement amendant le règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée. Avis de motion
- 9.19 Premier projet de règlement 60-33 amendant le règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage. Lecture et adoption

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption des procès-verbaux
des séances du 19 avril 2005 et
du 26 avril 2005 (spéciale)

Les procès-verbaux des séances du 19 avril 2005 et du 26 avril 2005 (spéciale) sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 12 mai 2005;

Il est

2005-05-243
Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux des séances du 19 avril 2005 et du 26 avril 2005 (spéciale), selon leur teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appel d'offres 2005-06. Chambres
de vanne du réseau d'aqueduc.
Services professionnels d'ingénierie

Suite à l'appel d'offres 2005-06 relatif à des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de nettoyage et d'inspection avec prise d'inventaire et l'émission d'un diagnostic pour chacune des chambres de vanne des conduites maîtresses du réseau d'aqueduc de la municipalité, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage:

Aqua Data inc. 108 839,40 \$

VU le rapport daté du 10 mai 2005 émis par le coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire;

Il est

2005-05-244
Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Aqua Data inc. un contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspection avec prise d'inventaire et l'émission d'un diagnostic pour chacune des chambres de vanne des conduites maîtresses du réseau d'aqueduc de la municipalité, pour un montant de 108 839,40 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2005-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d'épuration des eaux usées municipales, pour un montant total de 26 657,04 \$, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2005-TP-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Embauche et départ de personnel.
Avril 2005

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'avril 2005;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2005-05-247
Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 9 mai 2005 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'avril 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Contremaître aux réseaux d'aqueduc et
d'égouts. Service de l'environnement
et des travaux publics. Nomination

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines, daté du 11 mai 2005, relatif à la nomination d'un contremaître aux réseaux d'aqueduc et d'égouts au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2005-05-248
Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Juan-Carlos Restrepo au poste cadre de contremaître aux réseaux d'aqueduc et d'égouts au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE l'entrée en fonction de M. Restrepo soit à compter du 18 mai 2005;

QUE les conditions de probation fassent l'objet d'une entente entre les parties concernées;

QUE la rémunération de M. Restrepo soit celle correspondant à la classe 3, échelon 3, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Contremaître aux réseaux d'aqueduc et d'égouts. Service de l'environnement et des travaux publics. Nomination

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines, daté du 11 mai 2005, relatif à la nomination d'un contremaître aux réseaux d'aqueduc et d'égouts au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2005-05-249

Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Pierre Berniqué au poste cadre de contremaître aux réseaux d'aqueduc et d'égouts au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 mai 2005 et que la date d'affectation à ce poste soit déterminée en fonction des besoins du service;

QUE les conditions de probation fassent l'objet d'une entente entre les parties concernées;

QUE la rémunération de M. Berniqué soit celle correspondant à la classe 3, échelon 3, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Coordonnateur adjoint.
Service de l'environnement et des
travaux publics. Démission

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre de démission formulée par M. Luc Vinet, coordonnateur adjoint au Service de l'environnement et des travaux publics;

VU le rapport daté du 9 mai 2005 émis par la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines;

Il est

2005-05-250

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Luc Vinet au poste de coordonnateur adjoint au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci étant effective depuis le 15 avril 2005;

QUE le conseil municipal remercie M. Vinet pour ses loyaux services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Salarié col bleu. Matricule 6185.
Service de l'environnement et des
travaux publics. Mesure disciplinaire.
Suspension. Entérinement

VU la suspension administrative avec solde du salarié col bleu, matricule 6185, émise par le directeur général en date du 4 mai 2005;

VU l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE ledit salarié a été rencontré suite aux événements survenus le ou vers le 3 mai 2005 afin de lui donner l'occasion de s'expliquer relativement auxdits événements;

ATTENDU QUE les gestes et les manquements reprochés ont bel et bien eu cours, à savoir :

- menaces à l'endroit d'employés cadres;
- intimidation;
- insubordination;

le tout tel qu'il a été exposé aux membres du conseil lors du comité de travail du 16 mai 2005;

Il est

2005-05-251

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine la suspension administrative avec solde du salarié col bleu, matricule 6185, émise par le directeur général le 4 mai 2005;

QUE le conseil municipal suspende sans solde ledit salarié pour une durée de quatre (4) jours ouvrables à être déterminés par le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Salarié col bleu. Matricule 8880.
Service de l'environnement et des
travaux publics. Mesure disciplinaire.
Suspension. Entérinement

VU la suspension administrative du salarié col bleu, matricule 8880, émise par le directeur général en date du 5 mai 2005;

VU l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE ledit salarié a été rencontré suite aux événements survenus le ou vers le 4 mai 2005 afin de lui donner l'occasion de s'expliquer relativement auxdits événements;

ATTENDU QUE les gestes et les manquements reprochés ont bel et bien eu cours, à savoir :

- menaces à l'endroit d'un employé cadre;
- intimidation;

le tout tel qu'il a été exposé aux membres du conseil lors du comité de travail du 16 mai 2005;

Il est

2005-05-252
Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine la suspension administrative avec solde du salarié col bleu, matricule 8880, émise par le directeur général le 5 mai 2005;

QUE le conseil municipal suspende sans solde ledit salarié pour une durée de deux (2) jours ouvrables à être déterminés par le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pompier à temps partiel.
Service de sécurité incendie.
Démission

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre de démission formulée par M. François Campeau, pompier à temps partiel, au Service de sécurité incendie;

VU le rapport daté du 5 mai 2005 émis par la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines;

Il est

2005-05-253
Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. François Campeau au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 13 avril 2005;

QUE le conseil municipal remercie M. Campeau pour ses loyaux services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Employé 7075. Pompier à temps partiel.
Service de sécurité incendie.
Congédiement administratif

VU le rapport daté du 9 mai 2005 émis par la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines recommandant au conseil municipal de procéder au congédiement administratif de l'employé portant le numéro matricule 7075, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2005-05-254
Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mette fin au lien d'emploi de l'employé portant le numéro matricule 7075 en tant que pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, notamment pour cause de non-disponibilité, en date de l'adoption des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.
Traitement de griefs. Arbitrage.
Procureur. Mandat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice au Service des ressources humaines, daté du 9 mai 2005, relatif à l'octroi d'un mandat à un procureur afin de représenter les intérêts de la municipalité à l'encontre de griefs déposés par le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, dont certains pourraient être référés à l'arbitrage;

Il est

2005-05-255

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels du cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge afin de représenter les intérêts de la municipalité à l'encontre de griefs déposés par le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield depuis le 17 août 2004 au 9 mai 2005, dont certains seront référés à l'arbitrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.
Dossiers CSST. Contestations.
Procureur. Mandat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice au Service des ressources humaines, daté du 9 mai 2005, relatif à l'octroi d'un mandat à un procureur afin de représenter les intérêts de la municipalité à l'encontre de contestations dans certains dossiers d'accident de travail, soit de la part de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, soit de la part du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est

2005-05-256

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels du cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge afin de représenter les intérêts de la municipalité à l'encontre de contestations dans certains dossiers d'accidents de travail, soit de la part de la municipalité, soit de la part du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Syndicat national des fonctionnaires
municipaux de Salaberry-de-Valleyfield.
Traitement de griefs. Arbitrage.
Procureur. Mandat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice au Service des ressources humaines, daté du 9 mai 2005, relatif à l'octroi d'un mandat à un procureur afin de représenter les intérêts de la municipalité à l'encontre de griefs déposés par le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield, dont certains pourraient être référés à l'arbitrage;

Il est

2005-05-257

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M^e Richard Coutu du cabinet d'avocats Dunton Rainville, SENC, afin de représenter les intérêts de la municipalité à l'encontre de griefs déposés par le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield depuis le 21 septembre 2004 au 9 mai 2005, dont certains seront référés à l'arbitrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Liste de comptes numéro 79

La liste de comptes numéro 79 est déposée devant ce conseil.

Il est

2005-05-258

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 79 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
29 418 à 29 476	2 822 601,53 \$
29 478 à 29 771	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport budgétaire au
11 mai 2005. Dépôt

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 11 mai 2005 est déposé devant ce conseil.

États financiers 2004.
Acceptation du dépôt

VU le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2004 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est

2005-05-259

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte le dépôt des états financiers 2004 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affectation des surplus budgétaires

VU le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2004 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du trésorier, daté du 11 mai 2005, relatif à l'affectation des surplus budgétaires de la municipalité;

Il est

2005-05-260

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte les surplus budgétaires de la municipalité aux dépenses telles que plus amplement décrites au rapport préparé par le trésorier, le 11 mai 2005, et pour une somme de 557 130 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cour municipale.
Procureur de la poursuite.
Nomination

VU la résolution 2004-04-218 par laquelle le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^c Marc Alain, avocat, pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale;

ATTENDU QUE M^c Alain ne pourra représenter la Ville lors de deux procès criminels;

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la greffière de la Cour municipale, daté du 9 mai 2005, requérant du conseil municipal l'autorisation de nommer un procureur en remplacement de M^c Marc Alain;

Il est

2005-05-261

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^e Luc Drouin, avocat, pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale, en remplacement de M^e Marc Alain, pour les séances du 26 mai 2005, 14 heures, et du 31 mai 2005, 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Immogest inc., Marc-André Philie,
Claude Fortin, Josée Bergevin et
Réjean Dumaresq. Lot 1635.
Répartitions futures. Stipulation
pour autrui. Convention

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention à intervenir entre Immogest inc., Marc-André Philie, Claude Fortin, Josée Bergevin et Réjean Dumaresq et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative au paiement des répartitions exigibles pour les travaux d'infrastructures qui ont été et qui seront réalisés le long du lot 1635;

VU le rapport daté du 5 mai 2005 émis par le directeur du Service du contentieux;

Il est

2005-05-262

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une stipulation pour autrui contenue en une convention avec Immogest inc., Marc-André Philie, Claude Fortin, Josée Bergevin et Réjean Dumaresq dans le cadre du règlement 047 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux sur la rue Brassard, phase II, stipulant l'engagement des parties concernées, soit Immogest inc., Marc-André Philie et Claude Fortin, à payer à la municipalité, pour et à l'acquit de la propriété étant le lot 1635 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, toute somme pouvant être imposée en regard de travaux d'infrastructures réalisés en vertu dudit règlement et ceux à être exécutés sur une portion du lot 853 devant servir à l'établissement d'une rue, sur, en front ou en bordure du lot 1635, côté sud;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fête nationale/volet local. 23 et 24 juin 2005.
Permis de boisson. Défilé. Feux d'artifice

VU la demande formulée par le Comité des Fêtes de la Saint-Jean de la Société Saint-Jean-Baptiste relative à la tenue d'activités dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, les 23 et 24 juin 2005;

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire daté du 20 avril 2005;

VU le paragraphe 4 de la section II du règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2005-05-263

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue des activités locales suivantes:

- utilisation du parc Quatre-Saisons (sous-sol de l'église Saint-Pie-X en cas de pluie), le 23 juin 2005, de 8 h à minuit: animation pour les jeunes, spectacle en soirée et feu de joie;
- utilisation du Centre sportif et culturel de Saint-Timothée et du terrain adjacent au Centre sportif, le 23 juin 2005: souper, soirée folklorique, feu de joie;
- fermeture du site et du stationnement du parc Sauvé, le 23 juin 2005, de 15 h à 1 h et le 24 juin 2005, de 17 h à minuit;

QUE la Ville autorise la tenue du défilé de la Saint-Jean, le 24 juin 2005, dans les diverses rues de la municipalité et approuve le parcours proposé au rapport déposé par la directrice du Service récréatif et communautaire daté du 20 avril 2005;

QUE la Ville autorise la tenue du traditionnel feu d'artifice, le 24 juin 2005, à 22 h, sur une barge au centre de la baie Saint-François;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes:

- parc Quatre-Saisons, le 23 juin 2005: 23 h;
- parc Sauvé, le 23 juin 2005: 1 h;
- parc Sauvé, le 24 juin 2005: minuit;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités, aux endroits suivants:

- parc Sauvé, le 23 juin 2005: 18 h à 1 h;
- parc Quatre-Saisons, le 23 juin 2005: 15 h à minuit;
- Centre sportif de Saint-Timothée, le 23 juin 2005: 17 h à 1 h;
- parc Sauvé, le 24 juin 2005: 18 h à minuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Club de Curling de Valleyfield inc.
24 juin 2005. Permis de boisson

VU la demande formulée par le Club de Curling de Valleyfield inc. relative à la tenue d'une activité dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, le 24 juin 2005;

VU le rapport daté du 29 avril 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2005-05-264

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club de Curling de Valleyfield inc. à tenir une activité sur le site de stationnement du Club de Curling dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, le 24 juin 2005, entre 8 h 30 et 21 h;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante lors de la tenue de cette activité, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'Ordre Loyal des Moose.
Pique-nique annuel. Parc Gagnier.
3 juillet 2005. Permis de boisson

VU la demande formulée par L'Ordre Loyal des Moose relative à la tenue d'un pique-nique dans le stationnement du parc Gagnier, le 3 juillet 2005;

VU le rapport daté du 29 avril 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2005-05-265

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise L'Ordre Loyal des Moose à tenir un pique-nique, le 3 juillet 2005, de 12 h à 16 h, au parc Gagnier situé sur la rue Fabre;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 3 juillet 2005, entre 9 h et 17 h, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de cette journée d'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Tournoi provincial de pétanque.
Parc Marcil. 19 au 24 juillet 2005.
Permis de boisson

VU la demande formulée par le Club de Pétanque Salaberry relative à la tenue d'un tournoi provincial de pétanque au parc Marcil, du 19 au 24 juillet 2005;

VU le rapport daté du 29 avril 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2005-05-266
Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'un tournoi provincial de pétanque organisé par le Club de Pétanque Salaberry qui se déroulera au parc Marcil, du 19 au 24 juillet 2005, selon l'horaire suivant:

- 19 juillet 2005: de 8 h à 23 h;
- 20 juillet 2005: de 8 h à 23 h;
- 21 juillet 2005: de 8 h à 23 h;
- 22 juillet 2005: de 8 h à 1 h;
- 23 juillet 2005: de 8 h à 1 h;
- 24 juillet 2005: de 8 h à 23 h;

QUE la Ville autorise l'utilisation du parc Marcil pour y aménager des terrains de pétanque et y installer des tentes et des roulottes, du 17 juillet 2005, 8 h, au 25 juillet 2005, 12 h;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes:

- 19 juillet 2005: 23 h;
- 20 juillet 2005: 23 h;
- 21 juillet 2005: 23 h;
- 22 juillet 2005: 1 h;
- 23 juillet 2005: 1 h;
- 24 juillet 2005: 23 h;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée de l'activité, selon l'horaire suivant:

- 19 juillet 2005: 23 h;
- 20 juillet 2005: 23 h;
- 21 juillet 2005: 23 h;
- 22 juillet 2005: 1 h;
- 23 juillet 2005: 1 h;
- 24 juillet 2005: 23 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cité des Arts et des Sports inc.
Gestion de la piscine municipale,
des pataugeoires de quartier et du
Parc régional des îles de Saint-Timothée.
Protocole d'entente 2005

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion de la piscine municipale, des pataugeoires de quartier et du Parc régional des îles de Saint-Timothée;

VU le rapport daté du 29 avril 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2005-05-267

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. relatif à la gestion de la piscine municipale (parc Sauvé) et des cinq (5) pataugeoires de quartier (parcs Gagnier, Léger, Bélanger, Lionel-Groulx et Tully), ainsi qu'à la gestion et la surveillance de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 1^{er} mai au 15 novembre 2005, au coût de 147 300 \$, et autorise les transferts budgétaires requis selon les indications décrites au rapport daté du 29 avril 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire, le cas échéant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parc régional des îles de Saint-Timothée.

Achat d'embarcations nautiques.

Emprunt au fonds de roulement

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire, daté du 3 mai 2005, relatif à l'achat d'embarcations nautiques pour le Parc régional des îles de Saint-Timothée;

Il est

2005-05-268

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'achat d'embarcations nautiques pour le Parc régional des îles de Saint-Timothée, au montant de 16 055,19 \$, taxes comprises, tel que plus spécifiquement décrit au rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire daté du 3 mai 2005;

QU'afin de satisfaire au paiement des travaux précités, le conseil décrète un emprunt de 16 100 \$ au fonds de roulement, avec obligation de remboursement sur trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Centre Sacré-Cœur. Remplacement

du système de chauffage.

Octroi de contrat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire, daté du 29 avril 2005, recommandant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de la fournaise et du réservoir à mazout au Centre Sacré-Cœur;

Il est

2005-05-269

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Service récréatif et communautaire à procéder à l'enlèvement de la fournaise et du réservoir à mazout existants et à l'installation d'une fournaise au gaz naturel au Centre Sacré-Cœur;

QUE la Ville accorde un contrat à l'entreprise Chauffage S. Berthiaume pour les travaux d'enlèvement de la fournaise et du réservoir à mazout existants et d'installation d'une fournaise au gaz naturel, pour un montant de 9 625,29 \$, taxes comprises, selon son offre de service du 1^{er} mars 2005;

QUE le conseil municipal autorise le transfert budgétaire inscrit au rapport déposé devant ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Regroupement des marchands du centre-ville.
Vente-trottoir. Rues Victoria et Nicholson.
7 au 10 juillet 2005. Fin de semaine des
régates. Permis de boisson. Circulation

VU la demande formulée par le Regroupement des marchands du centre-ville relative à la tenue d'une vente-trottoir sur les rues Victoria et Nicholson, du 7 au 10 juillet 2005 dans le cadre de la fin de semaine des régates;

VU le rapport daté du 12 mai 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2005-05-270

Proposé par M. M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'une vente-trottoir organisée par le Regroupement des marchands du centre-ville, sur la rue Victoria, côté sud, et la rue Nicholson, entre les rues Victoria et Sainte-Cécile, du 7 au 10 juillet 2005, dans le cadre des Régates de Valleyfield;

QUE la Ville accorde aux commerçants compris dans le secteur ci-dessus délimité la tenue de cette activité, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- libération de tout obstacle des bornes-fontaines ainsi que de l'espace face aux issues du commerce (marchandise, kiosque, étalage, présentoir, etc.);
- étalage, exposition et vente à l'extérieur de la marchandise vendue usuellement par le commerçant;
- installation d'auvents ou de tentes à la condition que la toile soit traitée pour être ignifuge;

- respect des exigences écrites émises par le Service de sécurité incendie concernant l'accès au site pour les véhicules d'urgence;

QUE la Ville interdise le stationnement et autorise l'utilisation du trottoir à compter du 7 juillet 2005, 6 h, au 11 juillet 2005, 10 h, aux endroits suivants:

- stationnement interdit du côté sud de la rue Victoria, entre la rue Jacques-Cartier et la rue Nicholson et utilisation d'une portion de trottoir sis en façade des commerces qui y sont localisés;
- stationnement interdit du côté sud de la rue Victoria, entre la rue Nicholson et le 277, rue Victoria (Sports Experts) et utilisation d'une portion de trottoir sis en façade des commerces qui y sont localisés;
- stationnement interdit en face du 303, rue Victoria (Suzy Tremblay) et utilisation d'une portion de trottoir sis en façade du commerce qui y est localisé;
- les cases de stationnement en face du 171 a, rue Victoria ne sont pas comprises dans le site de l'activité, seule une portion du trottoir étant autorisée comme l'indique le permis de terrasse émis par la Ville;

les clôtures utilisées pour délimiter le site devant être installées à l'intérieur de la première voie de circulation de façon à dégager la voie publique pour permettre la circulation dans les deux sens sur la rue Victoria;

QUE la Ville autorise la fermeture de la rue Nicholson, entre la rue Victoria et la rue Sainte-Cécile, pour la période du 7 juillet 2005, 6 h, au lundi 11 juillet 2005, 10 h;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de bière uniquement sur la terrasse délimitée à l'intérieur du site autorisé, pour la période du 7 juillet 2005, 8 h, au 10 juillet 2005, 21 h, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité et sous réserve de l'utilisation exclusive de produits et articles promotionnels du principal commanditaire des Régates de Valleyfield et de l'obtention de tout autre permis et toute autre autorisation gouvernementale requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. 185, rue Hébert.
Lot 116-11. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Normand Langlois, architecte, a formulé, pour et au nom du Centre de la petite enfance La Campinoise, une demande de dérogation mineure pour le lot 116-11 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-05-271

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 116-11 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Normand Langlois, architecte, pour et au nom du Centre de la petite enfance La Campinoise, concernant l'immeuble sis au 185, rue Hébert, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge arrière de 0,2 mètre, alors que le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit une marge arrière minimale de 8 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. 161, rue Saint-Thomas.
Lot 944. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Carole Houle a formulé, pour et au nom de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, une demande de dérogation mineure pour le lot 944 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-05-272

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 944 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Carole Houle, pour et au nom de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, concernant l'immeuble sis au 161, rue Saint-Thomas, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant (rue Nicholson) avec une implantation de 6,5 mètres de la ligne de propriété, alors que le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit que les bâtiments accessoires doivent être en cours latérales ou arrière seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. 100, rue McArthur.
Lot 79-29. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Éric St-Onge a formulé, pour et au nom de la compagnie Macco Organiques inc., une demande de dérogation mineure pour le lot 79-29 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-05-273

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 79-29 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Éric St-Onge, pour et au nom de la compagnie Macco Organiques inc., concernant l'immeuble sis au 100, rue McArthur, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une hauteur de 26 mètres, alors que le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit une hauteur maximale de 15 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. Rue Cardinal.
Lot 97-233. Secteur Grande-Île

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Sylvain Laflèche a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 97-233 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-05-274

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 97-233 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Sylvain Laflèche, concernant l'immeuble sis rue Cardinal, secteur Grande-Île, autorisant la construction d'un bâtiment principal avec une marge arrière de 7,5 mètres, alors que le règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge arrière minimale de 9 mètres et autorisant la présence d'une zone de manœuvre et de portes pouvant être utilisées comme entrée de camions en façade, alors que le règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit que les zones de manœuvre et les portes pouvant être utilisées comme entrées de camions ne peuvent être situées en face d'une rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 1097.
Plans d'implantation et d'intégration
architecturale. 295, rue Victoria.
Lot 1007. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

ATTENDU QUE le lot 1007 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du règlement 1097 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Mario Girouard pour la modification des façades de l'édifice principal sis au 295, rue Victoria;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-05-275
Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande formulée pour le lot 1007 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Mario Girouard pour la modification des façades du bâtiment principal sis au 295, rue Victoria, secteur Salaberry-de-Valleyfield, selon le plan déposé par M. Michel Pintal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ginette Daigneault et Michel Delisle.
65, rue May. Lot 826-21.
Cession de droits, titres et intérêts

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire, daté du 25 avril 2005, relatif à la cession de droits, titres et intérêts sur le lot 826-21 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois;

Il est

2005-05-276
Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield cède, à titre gratuit, à M^{me} Ginette Daigneault et M. Michel Delisle, du 65, rue May, ses droits, titres et intérêts sur le lot 826-21 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par les requérants;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Groupe Bau-Val inc. et Carrières
régionales inc. Boulevard Bord-de-
l'Eau. Parties des lots 51 et 52.
Servitude d'utilisation pour empêcher
l'usage d'un terrain à des fins de carrière.
Firme d'arpenteurs-géomètres et notaire.
Mandats

VU l'entente relative à l'exploitation et à l'agrandissement de la carrière située sur le boulevard Mgr Langlois intervenue le 6 décembre 2002 entre le Groupe Bau-Val inc., les Carrières régionales inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la présence éventuelle d'une zone tampon de 300 mètres le long du boulevard Bord-de-l'Eau;

VU le rapport daté du 27 avril 2005 émis par l'urbaniste au Service de la gestion du territoire recommandant au conseil municipal de mandater les professionnels nécessaires pour la production des documents pertinents pour une servitude d'utilisation pour empêcher l'usage d'un terrain à des fins de carrière afin de cristalliser éventuellement la réalisation d'une zone tampon, suite à l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Il est

2005-05-277

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la création d'une servitude de ne pas utiliser certaines parties des lots 51 et 52 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, à des fins de carrière, servitude consentie par le Groupe Bau-Val inc. et les Carrières régionales inc. à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE la Ville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Caza Lemieux SENC pour la réalisation d'une description technique;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente à intervenir devant M^e Christian Philie, notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure de l'ancienne
Municipalité de la Grande-Île.
664, avenue de Grande-Île.
Modification de la résolution GT-02.02.41

VU la résolution GT-02.02.41 par laquelle l'ancienne Municipalité de la Grande-Île accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 65-148 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Ginette Forget, concernant l'immeuble sis au 664, avenue de Grande-Île, secteur Grande-Île;

ATTENDU QU'à la demande de M^e Pierre Bougie, notaire mandaté pour réaliser un acte de vente, il serait pertinent de modifier ladite résolution étant donné qu'il y a une erreur dans la description des marges;

Il est

2005-05-278

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution GT-02.02.41 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île en remplaçant le corps de ladite résolution par le suivant :

« QUE la demande de dérogation mineure D-2002-02 présentée par M^{me} Ginette Forget pour le lot 65-148 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, concernant l'immeuble sis au 664, avenue de Grande-Île, soit acceptée telle que présentée en partie, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale gauche de 1,74 mètre, alors que le règlement 159-1989 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 1,8 mètre. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compagnie 9112-9874 Québec inc.
(Centre d'affaires du Suroît).
Parties des lots 1424, 1484, 1960,
1962 et 1963. Opérations cadastrales.
Firme d'arpenteurs-géomètres. Mandat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire, daté du 3 mai 2005, relatif à l'octroi d'un mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres afin de réaliser les opérations cadastrales nécessaires à la vente de terrains à la compagnie 9112-9874 Québec inc.;

VU l'offre de service de la firme d'arpenteurs-géomètres Caza Lemieux SENC;

Il est

2005-05-279

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Caza Lemieux SENC pour la réalisation des opérations cadastrales nécessaires à la vente de terrains municipaux à la compagnie 9112-9874 Québec inc. pour la construction du Centre d'affaires du Suroît, plus particulièrement sur les parties des lots 1424, 1484, 1960, 1962 et 1963 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, pour un montant de 2 020 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 4 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compagnie 9112-9874 Québec inc.
(Centre d'affaires du Suroît).
Réaménagement des infrastructures.
Plans et estimations préliminaires.
Firme d'ingénieurs. Mandat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, daté du 14 mai 2005, relatif à l'octroi d'un mandat à

une firme d'ingénieurs pour la préparation d'une étude conceptuelle dans le cadre des travaux de réaménagement des infrastructures pour l'implantation du futur bâtiment du Centre d'affaires du Suroît;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les consultants LBCD inc.;

Il est

2005-05-280

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les consultants LBCD inc. pour la préparation d'une étude conceptuelle afin de vérifier les impacts que créera l'implantation du futur bâtiment du Centre d'affaires du Suroît sur les services municipaux en place, les interventions se résumant, entre autres, à la vérification :

- des impacts sur la circulation des rues Saint-Laurent, Hébert et du Centenaire Ouest;
- des impacts sur les conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial touchées par le projet;
- des impacts sur l'éclairage routier et les services électriques et téléphoniques;
- des impacts sur le drainage de surface du secteur (stationnement du bureau de poste, rue Saint-Laurent, etc.);

pour une montant forfaitaire de 4 950 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 14 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Aménagement des berges aux parcs
Marcil, Asten-Hill et Cauchon. Confection de
plans et devis définitifs et surveillance des
travaux. Présentation des plans au ministère
du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec et au ministère des
Pêches et des Océans du Canada.
Firme d'ingénieurs. Mandat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, daté du 14 mai 2005, relatif à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour l'estimation des coûts, la réalisation des plans et devis de construction et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux pour l'aménagement des berges;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-conseils;

Il est

2005-05-281

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-conseils pour l'estimation des coûts, la

réalisation des plans et devis de construction et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux pour l'aménagement des berges;

QUE la Ville mandate également la firme d'ingénieurs Comeau Experts-conseils pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec les plans relatifs aux travaux d'aménagement des berges et pour présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande de certificat d'autorisation auprès de ce ministère, ainsi qu'au ministère des Pêches et des Océans du Canada;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient d'un montant forfaitaire de 16 500 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés à son offre de service du 4 mai 2005;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 076 prévoyant des travaux de stabilisation des berges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Numérisation et diffusion de données géographiques. Octroi de contrat pour services professionnels. Critères de sélection. Approbation

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, daté du 14 mai 2005, requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme spécialisée en géomatique pour la numérisation, la structure, la géoréférence de données géographiques reliées au cadastre, au réseau d'aqueduc et au réseau d'égouts, à la création de bases de données et à l'établissement de liens entre les plans et les bases de données et à la diffusion par Intranet de ces plans et bases de données;

Il est

2005-05-282

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 14 mai 2005, et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme spécialisée en géomatique pour la numérisation, la structure, la géoréférence de données géographiques reliées au cadastre, au réseau d'aqueduc et au réseau d'égouts, à la création de bases de données et à l'établissement de liens entre les plans et les bases de données et à la diffusion par Intranet de ces plans et bases de données.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue. Rue Brassard. Octroi de contrat pour services professionnels. Critères de sélection. Approbation

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, daté du 14 mai 2005, requérant du conseil

municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour les relevés, les plans et devis définitifs et les services durant la construction dans le cadre des travaux d'aqueduc, d'égouts, de fondation de rue et d'éclairage sur le lot 853 (de la rue des Grands-Mâts aux rues Saint-Jean-Baptiste et Brassard);

Il est

2005-05-283

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 14 mai 2005, et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'invitation à soumissionner pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour les relevés, les plans et devis définitifs et les services durant la construction dans le cadre des travaux d'aqueduc, d'égouts, de fondation de rue et d'éclairage sur le lot 853 (de la rue des Grands-Mâts aux rues Saint-Jean-Baptiste et Brassard).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Union des municipalités du Québec.
Regroupement d'achat pour la fourniture
et le transport de chlorure de sodium
pour les années 2005 à 2008.
Préparation du document d'appel d'offres.
Hiver 2005-2006. Mandat

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

VU l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium (sel de voirie) selon les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

2005-05-284

Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confie à l'Union des municipalités du Québec, pour les années 2005 à 2008 inclusivement, le mandat de préparer sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat

comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville s'engage, pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'identification et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville devra faire parvenir une résolution du conseil à cet effet trente (30) jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville reconnaisse que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes, ledit taux étant fixé annuellement et étant inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres publié sur le site Internet de l'UMQ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité régionale de comté
de Beauharnois-Salaberry. Comité
sur le plan de gestion des matières
résiduelles (PGMR). Délégation d'un
fonctionnaire municipal

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un fonctionnaire municipal pour siéger au comité relatif au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) mis sur pied par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;

Il est

2005-05-285

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Denis Larochelle, chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics, officier municipal désigné pour siéger au comité relatif au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) mis sur pied par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ministère des Affaires municipales et
des Régions. Semaine de la municipalité.
17^e édition. 5 au 11 juin 2005. Proclamation

Il est

2005-05-286

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield proclame la semaine du 5 au 11 juin 2005 «Semaine de la municipalité».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Loi sur l'accès à l'information.
Responsable. Nomination

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du maire, daté du 2 mai 2005, relatif à la nomination d'une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

Il est

2005-05-287

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Alain Gagnon, MAP, greffier, à titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sédiments liquides accumulés au port
de Salaberry-de-Valleyfield. Événements
du 30 avril et du 1^{er} mai 2005. Cas de force majeure.
Dépôt du rapport du maire. Affectation
de surplus budgétaire. Autorisation

ATTENDU QUE le 30 avril et le 1^{er} mai 2005, un incident est survenu au navire « M/V Beluga Eternity » au port de Salaberry-de-Valleyfield en raison de la présence de hauts-fonds réduisant la profondeur d'eau à environ 7,83 mètres plutôt que 8,23 mètres;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été informés de la situation le 12 mai 2005;

ATTENDU QUE d'autres bateaux sont attendus au port de mer à compter du 10 juin 2005;

ATTENDU QUE des correctifs immédiats devaient être réalisés afin de ne pas mettre en danger la vie ou la santé des hommes de ligne et d'éviter une détérioration des équipements municipaux;

ATTENDU QU'en situation de force majeure, le maire a décrété que des contrats soient octroyés auprès de divers fournisseurs afin de procéder à des travaux de dragage avant l'arrivée d'autres bateaux;

M. le maire Denis Lapointe dépose un rapport conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est ensuite

2005-05-288

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte d'affecter une somme de 200 000 \$ à même le surplus affecté au secteur de Salaberry-de-Valleyfield à titre de contribution à la Société du Port de Valleyfield afin que celle-ci puisse procéder aux travaux de dragage requis, suite à l'événement du 30 avril et du 1^{er} mai 2005, pour pallier à tous les frais reliés à cet incident;

QUE le conseil municipal ordonne à la Société du Port de Valleyfield de prévoir à leur budget d'opération une somme additionnelle de 40 000 \$ pour les années 2006 à 2010 afin de rembourser ladite somme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Assurance de la responsabilité
municipale et assurance contre
les délits. Renouvellement.
Octroi de contrat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice administrative au Service de la gestion du territoire, daté du 17 mai 2005, recommandant l'octroi d'un contrat pour le renouvellement de l'assurance de la responsabilité municipale et de l'assurance contre les délits;

Il est

2005-05-289

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à la compagnie d'assurance St-Paul Travelers par l'entremise du courtier Aon Parizeau inc. pour la couverture de l'assurance de la responsabilité municipale et de l'assurance contre les délits, pour la période du 1^{er} juin 2005 au 31 décembre 2005, pour un montant de 22 342 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement d'emprunt pour décréter des
travaux pour l'aménagement des berges
aux parcs Marcil, Asten-Hill et Cauchon.
Avis de motion

A-2005-05-027

Avis est donné par M. le conseiller Claude Reid qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux pour l'aménagement des berges aux parcs Marcil, Asten-Hill et Cauchon ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement 039-01 pour amender le règlement 039 afin d'emprunter une somme additionnelle de 3 200 000 \$ pour parfaire l'exécution de modernisation de l'usine de filtration principale. Dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre le 26 avril 2005, pour le règlement 039-01 pour amender le règlement 039 afin d'emprunter une somme additionnelle de 3 200 000 \$ pour parfaire l'exécution de divers travaux de modernisation de l'usine de filtration principale.

Règlement 070 pour d'emprunter la somme de 625 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre le 26 avril 2005, pour le règlement 070 pour emprunter la somme de 625 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Règlement 058-02 pour amender le règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité. Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 058-02 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-05-290

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 058-02 pour amender le règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 071 pour modifier l'odonyme « rue de la Cathédrale » par l'odonyme « rue de l'Église ». Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 071 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-05-291
Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 071 pour modifier l'odonyme « rue de la Cathédrale » par l'odonyme « rue de l'Église ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 072 pour modifier l'odonyme
« rue de la Source » par l'odonyme
« rue du Torrent ». Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 072 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-05-292
Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 072 pour modifier l'odonyme « rue de la Source » par l'odonyme « rue du Torrent ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 073 relatif à l'utilisation de
l'eau potable. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du règlement 073.

Il est

2005-05-293
Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 073 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 074 relatif au bruit.
Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du règlement 074.

Il est

2005-05-294

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 074 relatif au bruit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 075 pour décréter des travaux
d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial,
de fondation de rue et d'éclairage temporaire
sur le lot 853. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du règlement 075.

Il est

2005-05-295

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 075 pour décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et d'éclairage temporaire sur le lot 853 (de la rue des Grands-Mâts aux rues Saint-Jean-Baptiste et Brassard) ainsi qu'un emprunt de 550 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Second projet de règlement 1099-65
amendant le règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du second projet de règlement 1099-65.

Il est

2005-05-296

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 1099-65 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-

de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone résidentielle H-738, de créer la zone résidentielle H-738-A ainsi que la grille des usages et normes pour cette nouvelle zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Second projet de règlement 1099-66
amendant le règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du second de règlement 1099-66.

Il est

2005-05-297

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 1099-66 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone résidentielle H-736, de créer la zone communautaire P-736-C et la grille des usages et normes pour cette nouvelle zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement amendant le règlement 1099
de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield
concernant le zonage. Avis de motion

A-2005-05-028

Avis est donné par M. le conseiller Claude Reid qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-415.

Premier projet de règlement 1099-67
amendant le règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du premier projet de règlement 1099-67.

Il est

2005-05-298

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 1099-67 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages de la zone communautaire P-415.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement amendant le règlement 1099
de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield
concernant le zonage. Avis de motion

A-2005-05-029

Avis est donné par M. le conseiller Claude Reid qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone commerciale C-106-A.

Premier projet de règlement 1099-68
amendant le règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du premier projet de règlement 1099-68.

Il est

2005-05-299

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 1099-68 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone commerciale C-106-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement amendant le règlement 1099
de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield
concernant le zonage. Avis de motion

A-2005-05-030

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-1001 et de la zone commerciale C-720.

Premier projet de règlement 1099-69
amendant le règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du premier projet de règlement 1099-69.

Il est

2005-05-300

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 1099-69 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-1001 et de la zone commerciale C-720.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement amendant le règlement 60
concernant le zonage de l'ancienne
Ville de Saint-Timothée. Avis de motion

A-2005-05-031

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Noël Tessier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour amender le règlement 60 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Saint-Timothée afin de modifier les limites de la zone commerciale Ca 9 et de la zone résidentielle Ra 23 et de modifier les usages permis dans les zones commerciales Ca 9 et Ca 7.

Premier projet de règlement 60-33
amendant le règlement 60 concernant
le zonage de l'ancienne Ville de
Saint-Timothée. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du premier projet de règlement 60-33.

Il est

2005-05-301

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 60-33 amendant le règlement 60 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Saint-Timothée afin de modifier les limites de la zone commerciale Ca 9 et de la zone résidentielle Ra 23 et de modifier les usages permis dans les zones commerciales Ca 9 et Ca 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les points suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Tarification. Eau
- Colmatage de fuites d'eau
- Remerciement. Modification au règlement 1097. Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Rue Victoria. Secteur Salaberry-de-Valleyfield
- Information. Travaux. Réouverture de l'ancien canal de Beauharnois

Levée de l'assemblée

À 22 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2005-05-302

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 17 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier